



frais de copropriété abusif, en 3 ans on passe de 400 à 2500 euro

Par **daniels78**, le **24/10/2012** à **13:40**

Bonjour,

Suite a ma réunion d'hier avec le syndic de ma copropriété, plusieurs question restent sans réponse!

copropriété dans un ancien corp de ferme (12 logements)

année 2010 syndic bénévole: environ 400 euros de frais sur l'année

année 2011 syndic bénévole: environ 800 euros de frais sur l'année (augmentation du au chgt d'antenne)

année 2012 syndic pro: 2500 euros de frais sur l'année alors qu'aucun travaux au seins de la copropriété n'a été réaliser.

Le syndic nous affirme que cela est normal et que se n'est que les dépenses jusqu'à aujourd'hui et viendra si rajouter les 3 prochains mois. Personne n'a compris lors de cette réunion, aidez nous svp!!!!

Par **janus2fr**, le **24/10/2012** à **13:56**

Bonjour,

Si ce que vous appelez réunion était l'assemblée générale de copropriété, il a du vous être remis le bilan financier. Vous pouvez donc déjà vérifier un peu les choses.

De plus, les comptes de la copropriété ont du être approuvés par le conseil syndical avant l'assemblée, vous pouvez donc aussi vous adresser à ses membres pour avoir des éclaircissements.